

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 20 mai 2021**

D04_200521

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Thierry KLEIN, Véronique MOLINARI, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Jennifer BUYCK, Fanny COULOMB, Gwenaël DELAVAL, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Damien DELAYE, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Martin COSTE-CLEMENT, Emmy MARC, Loona MOURENAS, Raphaël PUYGRENIER, Pascale HOFFMANN, Nicolas TERZI, Sylvie MARTIN-MERCIER.

Membres représentés : Fabienne HANS (procuration à Jean BRETON), Marie-Carmen MOLINA (procuration à Cédric LAURENT), Thibault RUCHON (procuration à Emmy MARC).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Il est proposé de soumettre au vote de la commission la répartition et le principe de fongibilité suivants :

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112	41	10	5	168
LAS 1	36	15	3	2	56
LAS 2-3	13	3	1	1	18
Total	161	59	14	8	242

PRINCIPE DE FONGIBILITÉ

Si des places de PASS, LAS 1, LAS 2-3 restent vacantes à l'issue des jurys, possibilité de les basculer dans un autre de ces 3 parcours.

La répartition en seconde année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) entre PASS, LAS 1 et LAS 2-3, et le principe de fongibilité sont soumis au vote :
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	3
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la répartition en seconde année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) entre PASS, LAS 1 et LAS 2-3, et le principe de fongibilité.

Fait à St Martin d'Hères, le 31 mai 2021

Le Vice-président Formation et Vie étudiante



David DECHENAUD

Publié le : 07/06/2021

Transmis au Rectorat le : 07/06/2021

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D04_200521**

**Capacités d'accueil en deuxième année du
premier cycle des études de médecine,
odontologie, pharmacie et maïeutique,
à la rentrée universitaire 2021-2022**

Arrêté du 5 mai 2021

(annexes 1-5)

Capacités d'accueil globales en 2 ^{ème} année du premier cycle des études de santé	472
Capacités d'accueil en 2 ^{ème} année du premier cycle des études de MMOP hors nombres de places attribuées au titre de la dernière année de PACES	242
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine	125
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en odontologie	11
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie	72
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en maïeutique	22

Numerus clausus 2019-2020 : 351 (création de 121 places supplémentaires [34%] en 2020-2021)

Capacités d'accueil en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2021-2022, hors nombres de places attribuées au titre de la dernière année de PACES

RÉPARTITION DES 242 PLACES SOUMISE AU VOTE DE LA CFVU					
	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112	41	10	5	168
LAS 1	36	15	3	2	56
LAS 2-3	13	3	1	1	18
Total	161	59	14	8	242

Limite de répartition
70 % PASS
30 % LAS
fixée par un arrêté

Conforme à la répartition habituelle entre
Médecine et Pharmacie

Financement régional :
nombre de places défini par la
Région

Pas d'odontologie
à Grenoble : places octroyées
par l'Université de Lyon

PRINCIPE DE FONGIBILITÉ SOUMIS AU VOTE DE LA CFVU

Si des places de PASS, LAS 1, LAS 2-3 restent vacantes à l'issue des jurys, possibilité de les basculer dans un autre de ces 3 parcours.